

## Consommation obligatoire dans un bar

## Par FDELLA, le 28/01/2016 à 14:06

Bonjour,

Je souhaiterai obtenir quelques informations sur les consommations " obligatoires " dans les bars

- Sommes nous obligé de consommer ? si c'est une grande table un nombre minimum de boissons peut-être demandé ?
- Si a l'entrée de l'établissement , un affichage indique qu'une consommation par personne est exigés , c'est légale ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses, très bonne journée

## Par Lag0, le 28/01/2016 à 14:46

Bonjour,

Un bar, autrement appelé "débit de boisson" est un endroit où l'on entre pour commander une boisson.

Sinon, que voudriez-vous y faire?

Sinon, pour revenir à la question, aucune loi n'existe prévoyant, ou pas, l'obligation de consommer, ni de reconsommer après un certain temps.

## Par FDELLA, le 28/01/2016 à 15:28

Merci de votre réponse, je suis barmaid dans un bar et nous rencontrons beaucoup de problème lié a ça.

Beaucoup de clients quittent notre établissement vexé et pensent que nous somme " hors la loi " ...

Nous ne sommes pas dans une état d'esprit de sur consommation mais certains d'entre eux n'hésite pas a rester plusieurs heures, et nous reprochent de ne pas avoir de panonceaux indiquant que nous souhaitons une consommation obligatoire par personnes .